

I. Prestation d'enseignement et d'encadrement

L'inscription à des prestations encadrées de ©DEVERSUD implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales par le souscripteur, qui s'engage à informer chacun des participants de toutes les modalités.

Art. 1 – Intervenants

©DEVERSUD propose pour le compte de moniteurs indépendants, l'encadrement et l'enseignement de disciplines sportives de pleine nature : *escalade, spéléologie, via ferrata et via corda, canyoning, rafting, nage en eau vive, kayak gonflable et canoë-raft*. Toutes les activités proposées sont encadrées et assurées par des guides diplômés (*B.E.E.S / D.E.J.E.P.S/ BAPAAAT/ CQP*) dans leurs disciplines respectives et répondant à leurs obligations législatives (*U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P, cartes professionnelles*).

Art. 2 – Inscription

- Toutes nos activités se font sur réservation.
- A chaque inscription les conditions générales de vente doivent être approuvées sans aucune réserve.
- En cas d'inscription d'un groupe, l'organisateur ou le responsable du groupe s'engage à faire prendre connaissance et à faire approuver les présentes C.G. de ventes à l'ensemble des participants.
- L'inscription est effective à partir du moment où le souscripteur reçoit un message par mail ou S.M.S de confirmation de réservation pour la prestation choisie.

Art. 3 – Tarifs

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la réservation. Les tarifs ©DEVERSUD sont présentés sur le site Internet.

Les prix comprennent :

- Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la réservation.
- L'encadrement par un moniteur diplômé (*Brevet d'Etat, Diplôme d'Etat ou Guide de Haute Montagne*), le matériel technique et les assurances.
- Une facture est établie par ©DEVERSUD lors de chaque fourniture de services et peut être remise au client sur simple demande.
- Dans tous les cas, nous vous invitons à vous référer à la fiche technique du produit, disponible sur notre site web ou sur simple demande.

Les prix ne comprennent pas :

- Le transport, l'hébergement, les repas et les achats personnels.

Art. 4 – Paiement

Selon les cas, le règlement se fait soit au moment de la réservation, soit au début de la prestation.

- Un acompte de 30% minimum du montant total de(s) la prestation(s) doit être réglé pour valider la réservation.
- Le paiement se fait soit par virement, soit auprès du moniteur, soit en ligne, soit dans votre structure d'hébergement.
- Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France avec un montant d'indemnité forfaitaire minimum de 40 euros
- Dans le cas d'une collectivité, le règlement de la prestation doit être effectué dans un délai d'un mois suivant la prestation.
- le règlement doit être adressé (libellé) à l'attention de ©DEVERSUD.
- Moyens de paiement acceptés : chèque, chèque vacances, virement bancaire, ou espèces.

Art. 5 – Conditions de participation

Nos activités sont ouvertes à tous.

CAS GENERAL

- Ne pas faire l'objet d'une contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.
 - Etre en bonne condition physique
 - Les mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale ou du responsable légal.
- En plus de ces conditions d'admission générale, chaque activité impose ses conditions particulières. (*Limite d'âge, savoir nager, niveau technique, condition physique, etc.*).

APTITUDE PHYSIQUE

©DEVERSUD n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients.

Il revient donc à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique en fonction des choix de parcours qu'il souhaite réaliser.

Le moniteur ou guide, ainsi que ©DEVERSUD ne sauraient être tenus pour responsable en cas d'insuffisance physique relevée notamment au cours des activités choisies.

En tout état de cause, le moniteur ou le guide se réserve le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux précisés à titre indicatif sur le site internet ou lors d'une communication téléphonique avec le participant.

IMPORTANT : Vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale mais vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (*asthme, diabète, etc.*) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, etc.), vous devrez impérativement en informer le moniteur avant le départ de l'activité et prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales.

Art. 6 – Assurance et responsabilité

©DEVERSUD est assurée en responsabilité civile professionnelle. ©DEVERSUD est également assuré pour la revente des activités qu'elle propose.

Chaque moniteur/ professionnel est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres et pour les frais occasionnés par une éventuelle opération de secours.

Les participants sont invités à vérifier leur couverture pour les activités proposées ou de souscrire à une assurance spécifique pour celles-ci. Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

©DEVERSUD est assuré en responsabilité civile pour toutes les activités qu'elle propose et sa responsabilité ne pourra être engagée pour les activités réservées auprès d'autres prestataires.

En cas d'accident corporel, la responsabilité de ©DEVERSUD et du moniteur intervenant est dérogée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ».

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (*rivière, grotte, falaise, etc.*). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

Le participant/client est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité. Le professionnel ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition. En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

Les professionnels (moniteurs) et ©DEVERSUD ne pourront être tenus responsables de la perte, du vol (*y compris dans les véhicules*) ou de la casse d'objets (*ex : lunettes, appareils photos...*) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité et pouvant subvenir au cours de l'activité.

Art. 7 – Annulation / Interruption du fait du client

7.1 Annulation d'une réservation de la part du client

En cas d'annulation unilatérale, DEVERSUD se réserve le droit d'exiger du client le paiement d'une indemnité de dédit s'élevant à :

- Annulation à plus ou moins 30 jours : 30 % (*soit l'acompte*)
- Annulation à moins de 2 jours : L'intégralité du montant total

En cas de force majeure et sous présentation d'un justificatif dans les 48 heures suivant la date de la prestation, ©DEVERSUD pourra rembourser la somme versée ou une partie (*Le remboursement concerne exclusivement la personne nommée dans ledit certificat, exception faite pour les participants mineurs se trouvant sous responsabilité de l'adulte concerné.*)

Dans le cas d'un remboursement total ou partiel, des frais de gestion pour annulation seront retenus hauteur de 20% du montant de la prestation.

Dans tous les cas, le client s'engage à avertir ©DEVERSUD de toutes notifications relatives à la réservation : organisation du programme, modification d'effectif, retard ou annulation.

7.2 – Interruption pendant la prestation

En cas d'interruption lors de la prestation, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art. 8 – Annulation / Exclusion du fait de ©DEVERSUD

8.1 – Annulation

©DEVERSUD et ses moniteurs/guides se réservent le droit de modifier ou d'annuler une prestation pour des raisons de sécurité (*conditions météorologiques, crues, conditions ou aptitude des participants*) ou tout cas de force majeure. Dans ce cas, une activité de remplacement sera organisée dans la mesure du possible ou une autre date vous sera proposée.

Si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est intégralement remboursée sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

Les moniteurs ou guides sont LES SEULS habilités à annuler une prestation.

Dans le cas d'une annulation par nos soins pour cause d'un nombre de participants insuffisants (*- de 4 personnes*), les inscrits seront intégralement remboursés et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

8.2 – Exclusion

Les moniteurs de ©DEVERSUD se réservent le droit d'exclure un participant en état d'ébriété ou dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe. Dans ce cas, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

Art. 9 – Rendez-vous

Une heure et un lieu de rendez-vous vous sont communiqués quel que soit la prestation. Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les autres participants/professionnel, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des feuilles de route et autres indications transmises par nos soins. Veuillez à anticiper vos trajets de manière à être ponctuel. Nous tolérons un retard de 15 minutes maximum. Au-delà de ce délai, les moniteurs partent en activités et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

Art. 10 – Encadrement des jeunes (mineurs):

Mineurs non accompagnés :

- Les mineurs de moins de 14 ans non-accompagnés par un adulte (*responsable légal*) ne sont pas acceptés dans les activités dites « collectives ».
- Les mineurs de 14 à 18 ans non-accompagnés, peuvent être acceptés dans les activités dite « collectives », sous réserve d'autorisation parentale et sous certaines conditions (*niveau sportif, habileté, ..*)
- Dans ce cas une autorisation parentale sera signée par le représentant légal le jour de l'activité.
- Dans le cas où l'activité nécessite un déplacement sur site (*falaise, canyons, grotte, etc*), le transport du mineur devra être assuré le représentant légal.

Mineurs dans le cadre CVL / CLSH / Scolaire :

L'organisme organisant le séjour ou la sortie devra être en capacité de fournir au moniteur et à ©DEVERSUD, pour chaque participant (jeune et animateur)

- une attestation de natation de 25 mètres et de capacité à s'immerger (*pour les activités aquatiques*)
- la fiche sanitaire de chaque participant.

D'autre part, ©DEVERSUD s'engage à fournir les attestations et documents nécessaires à l'organisation du séjour/ de la sortie (*habilitation DDCSPP, assurances, diplômes des encadrant, etc.*)

L'encadrement des jeunes mineurs est soumis à une réglementation qui la limite à 8 jeunes et 1 animateur (maximum). Chaque groupe de mineurs doit être accompagné de 2 adultes dont un animateur du centre et le moniteur encadrant l'activité.

Art 11. Bon cadeau

Le bon cadeau est effectif à la réception de la totalité du montant de la prestation.

- Le bon de cadeau est nominatif.
- Il peut être transmissible à la personne de votre choix à condition de nous prévenir en amont pour modifier les coordonnées du nouveau bénéficiaire.
- Le bénéficiaire du bon cadeau doit obligatoirement nous contacter pour réserver la sortie.

L'activité du bon cadeau est remplaçable par une autre activité proposée par ©DEVERSUD, sous réserve que la valeur de cette dernière soit inférieure ou égale à l'activité mentionnée sur le bon cadeau. En revanche il est possible de réaliser une activité d'un montant supérieur en payant la différence.

ATTENTION : Le bon cadeau a une date de péremption. Passé la durée de validité (année en cours), la prestation sera considérée comme exécutée et ne pourra être reportée. Le bénéficiaire et/ou l'acheteur, ne pourront prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Le bon cadeau et le document nominatif sont à présenter le jour de la sortie au moniteur en charge de la séance.

Art. 12 – Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toute contestation ou litige devra être porté devant le tribunal de commerce de Perpignan.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

Art. 13 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations collectées par le biais des documents d'inscription, de renseignement ou du site internet sont exclusivement destinées ©DEVERSUD afin de gérer la réservation. ©DEVERSUD s'engage à ne jamais revendre d'information. Conformément aux dispositions contenues dans la loi n° «78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Le site de ©DEVERSUD n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'information personnelle.

Art. 14 – DROIT À L'IMAGE ET PUBLICITE

©DEVERSUD se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors des activités pour un usage commercial, sur son site internet, ses plaquettes ou tout autre moyen de promotion. Vous pouvez vous opposer à cet usage en le mentionnant par écrit lors de votre réservation auprès de ©DEVERSUD

Art. 15 – Covid 19

La prestation se fera sous réserve des conditions et obligations sanitaires en vigueur à la période prévue de réalisation.

©DEVERSUD s'engage à respecter les recommandations sanitaires du ministère des sports.